

La DRHFPNC accompagne la mise en place du PCA de la collectivité



La DRHFPNC s'est organisée pour être un acteur actif de la gestion de crise.

En plus de son rôle clé auprès du secrétariat général pour proposer une organisation adaptée de la collectivité, elle prend une part active dans la gestion de la crise par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie au regard de l'évolution de la situation sanitaire.

S'agissant de l'appui organisationnel, elle accompagne la mise en place du PCA (plan de continuité des activités) des directions de la collectivité et son adaptation. Ce PCA est nécessaire pour maintenir l'exercice des missions essentielles qu'il aura fallu définir ou confirmer au préalable, tout en garantissant le respect des mesures sanitaires de protection des agents et du public.

Pour ce faire, le télétravail a été déployé et facilité. Des mesures ont été proposées pour permettre à chaque agent, non affecté sur des mesures essentielles, de pouvoir travailler ou se rendre utile ou bien de bénéficier de permissions exceptionnelles en fonction de sa situation personnelle et familiale ou encore de son souhait de contribuer aux actions de la collectivité.

Les situations RH individuelles sont suivies quotidiennement rigoureusement afin d'être en mesure de contextualiser l'apparition des cas contacts ou positifs, d'intervenir auprès des services sur l'aménagement de leurs locaux et les équipements de protection individuelle (EPI) ou encore de réguler les besoins en personnels.

Ces mesures ont été présentées aux organisations syndicales qui les ont approuvées. Elles ont également été communiquées auprès des employeurs publics pour leur information et éventuellement pour harmoniser le cadre RH.

Ci-dessous la cartographie de la répartition des agents au 15 septembre 2021.

